



CONTRAT DE LA
GRANDE BAIE
MARTINIQUE

Réciprocité Cohé (en cours de rédaction)

Code : C.2.3.6

Maitrise d'ouvrage : Ville du Lamentin

Comité de pilotage : Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM) - Parc Naturel Marin de Martinique (OFB) - Parc Naturel Régional de la Martinique (PNRM) - Office de l'Eau (ODE) .

Contexte et objectif de l'action

Le projet Réciprocité Cohé résulte du mouillage illégal de bateaux dans le Cohé qui pour certains sont abandonnés et polluent la zone.

Sont concernés les plans d'eau de Californie, du Morne Cabri et de Port Cohé.

Description technique de l'action

Objectifs opérationnels:

*Suppression d'épaves de bateaux sur les plans d'eau de Californie, Morne Cabri et Port Cohé ;

* Réglementation du mouillage des bateaux dans ces espaces ;

*Création d'une zone de mouillage.

Communes concernées : Lamentin

Avancement de l'action

Date de début de l'action: 2021

Indicateurs:

Date d'échéance de l'action : 2027

Pourcentage d'avancement : 0%

Éléments financiers

Budget total : 2K €

Budget disponible : 1K € HT

Budget à obtenir : 1K € HT

Années	Montant prévu	Montant dépensé	% engagement
2021	1K € HT		50%
TOTAL	1K € HT		